



EN ACTION

Vol 24 | No 4 | Déc. 2011

Conseil fédéral des 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2011

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca



Au micro : Véronique Turmel, Centre de santé Inuulitsivik

MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE NOTRE PLAN D'ACTION PORTE SES FRUITS

Les déléguées ont pris connaissance des actions mises de l'avant par la Fédération concernant la lutte à la privatisation qui ont jusqu'ici permis d'obtenir des gains importants relativement à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI). Ceux-ci viennent s'ajouter à ceux déjà acquis lors de la dernière négociation.

PRIME DE SOINS CRITIQUES

En dépit de tous les efforts fournis par les membres dans les établissements et par l'équipe de la coordination de la négociation pour faire reconnaître certains centres d'activités comme faisant partie des soins critiques, le gouvernement est demeuré totalement réfractaire à l'idée d'octroyer une prime aux professionnelles en soins œuvrant à l'intérieur des unités suivantes : l'hémodynamie, la salle de réveil, l'unité de soins intermédiaires, ÉVAQ (évacuation aéromédicale au Québec) ainsi que le bloc opératoire pour le titre d'emploi « inhalothérapeute ». Devant ce manque d'ouverture, il est impératif selon la Fédération de continuer de faire la démonstration localement que ces centres d'activités font partie des soins critiques et de faire cheminer les directions générales des établissements en ce sens. En continuant d'agir au niveau local, la FIQ sera ainsi mieux outillée pour justifier l'octroi de cette prime lors de la prochaine négociation.

Une de ces victoires réside dans la décision rendue par la Commission des relations du travail qui corrobore les arguments de la FIQ à savoir que les entreprises privées de placement en soins recrutent leur personnel à même le réseau public de la santé et louent leurs services beaucoup plus cher à ce même réseau. En effet, la vice-présidente de la CRT, madame Irène Zaïkoff, a déclaré que 21 inhalothérapeutes provenant des entreprises Girafe Santé inc. et Agence M.D. santé inc. et œuvrant à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) doivent être comprises dans l'accréditation syndicale des Professionnel(le)s en soins de santé unis (PSSU-FIQ). Cette décision va bien au-delà de la question syndicale en démontrant clairement que l'employeur du réseau public de la santé a des responsabilités et ses employé-e-s ont des obligations.

La circulaire émise en juin dernier par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en application des modalités prévues à la nouvelle convention collective, vient également restreindre considérablement le recours à la main-d'œuvre indépendante, puisqu'elle vise à préciser les paramètres contractuels entre un établissement public ou privé

conventionné et un fournisseur de MOI. À l'intérieur de celle-ci, on y mentionne clairement que l'utilisation de la MOI doit être une solution de dernier recours afin d'assurer l'accessibilité et la continuité des services lorsque toutes les autres possibilités ont été épuisées par l'établissement.

La circulaire stipule également que tous les établissements publics et privés conventionnés devront à l'avenir conclure un contrat de service individuel avec un fournisseur de MOI selon des critères bien précis. Voici quelques-uns de ces critères :

- les paramètres du programme d'orientation et de développement des compétences pour le personnel du fournisseur comme déterminé par l'établissement, et ce, aux frais du fournisseur;
- la preuve par le fournisseur du contrôle de la validité des permis d'exercice et des exigences de formation et d'expérience;
- l'interdiction pour le fournisseur d'assigner dans la région toute personne ayant déjà un lien d'emploi avec un établissement de la région;

- l'engagement du fournisseur et de son personnel de ne pas solliciter un employé d'un établissement auquel il est lié par contrat, afin qu'un tel employé devienne membre de son personnel;
- la garantie du fournisseur d'assigner le nombre de personnes convenu selon l'horaire de travail en vigueur pour une période donnée;
- les modalités permettant à un établissement de recruter une personne qui a déjà été assignée;
- une déclaration à l'effet que le personnel assigné par le fournisseur est soumis aux mêmes obligations professionnelles que le personnel régulier de l'établissement, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'assignation en l'absence d'une relève adéquate.

Afin de vous tenir informée des derniers développements relativement au dossier de la main-d'œuvre indépendante, référez-vous à votre équipe syndicale locale! ■



MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 24, n° 4, décembre 2011 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 60 000 exemplaires | Conception graphique : Nolin | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Illustration couvert : Valérie Bergeron | Photo couvert : Nancy Ouellet, CSSS Domaine-du-Roy | Impression : Solisco-Charactera | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Ce journal est rédigé selon la nouvelle orthographe recommandée par l'Office québécois de la langue française | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne)

AGISSONS SELON NOS PROPRES CONVICTIONS !

Régine Daurant



L'adoption des actions prioritaires n'est pas un exercice banal pour une organisation comme la nôtre. Elle constitue un moment privilégié pour faire des choix, des choix qui sont en accord avec les valeurs que nous portons et qui serviront de phare à notre organisation tout au long de la prochaine année.

Quoi qu'en disent les ténors de la droite, le rôle d'une organisation syndicale ne se limite pas à la négociation de la convention collective. Nous avons le devoir de défendre et de faire la promotion des intérêts professionnels et économiques de nos membres, mais également de leurs intérêts sociaux.

Force est de constater que l'étendue et la multiplication des formes de privatisation en santé indiquent clairement que le gouvernement Charest n'accorde plus beaucoup d'importance à la valeur des services publics. Qu'on se le tienne pour

dit : que ce soit par le recours aux entreprises privées de placement en soins, par le développement des ressources intermédiaires ou par le biais de projets en mode PPP, toutes ces décisions politiques ne servent pas les intérêts de la population, mais bien ceux du secteur privé. Devant ce détournement de fonds publics, la Fédération ne restera pas les bras croisés.

Au cours des prochains mois, nous travaillerons, ensemble, à élaborer, à proposer et à mettre en œuvre des stratégies pour que le sabotage du réseau public de santé, de même

que celui de l'ensemble des services publics que nous avons pris des décennies à bâtir, prenne fin.

Les professionnelles en soins, tout comme leurs concitoyen-ne-s, ont droit à des services publics accessibles et de qualité. Elles méritent que leurs taxes et leurs impôts soient utilisés en harmonie avec les valeurs de justice sociale et de solidarité qu'elles portent.

Passons maintenant à l'action et agissons selon nos propres convictions! ■

NON AUX PPP !

Le 14 novembre dernier, un triste anniversaire était souligné, soit celui de l'ouverture du CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf, le premier réalisé en partenariat public-privé au Québec. Pendant le conseil fédéral, le 5 à 7 qu'a alors organisé la Coalition Montérégie sans PPP, maintenant la Coalition pour des CHSLD publics, a été brièvement relaté aux déléguées.

Ce soir là, une centaine de personnes (représentant-e-s d'organismes, de syndicats et de groupes communautaires, députés) étaient invitées à signer un manifeste demandant notamment au gouvernement de suspendre le processus d'attribution des contrats pour quatre autres projets de CHSLD en PPP prévus en Montérégie et à Laval et de reprendre la gouverne du CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf.

LES PRIORITÉS 2012 ADOPTÉES PAR LA DÉLÉGATION

Au cours de la dernière année, deux dossiers majeurs ont connu des issues plus que satisfaisantes pour la FIQ, même si elles ne sont pas encore définitives.

Tout d'abord, la dernière négociation nationale s'est soldée par des gains majeurs et significatifs pour les professionnelles en soins. L'enjeu se situe maintenant dans l'articulation concrète de ces gains sur le terrain. Ainsi, la Fédération compte mettre les bouchées doubles afin de soutenir les équipes locales et les syndicats régionaux dans l'atteinte de ces objectifs.

Un autre dossier ayant connu une issue hautement satisfaisante est la lutte contre le recours aux entreprises privées de placement en soins. En effet, en octobre dernier, la Commission des relations du travail a rendu une décision tranchée qui est venue corroborer les arguments de la Fédération et démasquer le rôle de ces entreprises. Par contre, puisque les entreprises en question n'ont sûrement pas dit leur dernier mot, la FIQ demeurera vigilante et

poursuivra le plan d'action visant à mettre fin au recours aux entreprises privées de placement en soins.

POUR SUIVRE ET APPROFONDIR LES VICTOIRES

C'est dans cet esprit que les déléguées ont décidé de canaliser l'énergie créatrice qui les caractérise dans le but de poursuivre et d'approfondir leur série de victoires. En effet, lors de son plus récent congrès, la FIQ a choisi l'audace comme ligne directrice, de sorte que la recherche de solutions aux problèmes vécus dans le réseau soit une priorité pour l'avenir de l'organisation, des membres qu'elle représente et de la population que celles-ci soignent.

Néanmoins, le défi demeure entier. Comment concrétiser l'audace dans le quotidien, dans les milieux de travail et dans le bureau syndical ?

Comment exprimer cette volonté de s'inscrire dans un mode de proposition et d'action et que cette façon de faire devienne un incontournable? Voilà quelques-uns des principaux défis qui attendent la Fédération en 2012, et bien au-delà.

Tous les efforts seront concentrés pour trouver des solutions à l'image des valeurs défendues par la FIQ. Ainsi, le renforcement du réseau public, la protection de la qualité des soins, l'amélioration des conditions de travail et de vie des membres et le respect de la convention collective seront au cœur de ses préoccupations dans l'élaboration de nouveaux modèles. ■

ASSURANCE COLLECTIVE

Assurance collective – Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012



Au micro : Mélanie Gignac, CSSS du Suroît

ASSURANCE COLLECTIVE TAUX EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

Pour la première fois depuis l'appel d'offres de l'automne 2008, la Fédération a procédé à la négociation des conditions de renouvellement avec l'assureur Desjardins Sécurité financière pour l'ensemble des garanties du contrat d'assurance collective.

En effet, la garantie d'invalidité de longue durée était la seule garantie qui bénéficiait toujours d'une garantie de taux et celle-ci prendra fin le 31 décembre 2011. Pour l'année 2012, la soumission prévoyait un taux maximum égal au taux en vigueur en 2008.

En ce qui concerne les régimes de base médicaments, base maladie complémentaire III et complémentaire I (soins dentaires), les adhérentes bénéficient actuellement d'un congé de prime partiel. Ce congé de prime prendra également fin le 31 décembre 2011. Après analyse des résultats des négociations avec l'assureur et considérant les montants en dépôt détenus dans ces régimes, les déléguées ont convenu d'utiliser des

montants équivalant aux hausses négociées pour l'année 2012 afin d'offrir aux adhérentes un congé de prime partiel pour l'année 2012. Ce congé de prime a pour effet de maintenir les taux contractuels de 2011 pour ces garanties.

Ainsi, même si le congé de prime partiel absorbe les hausses négociées, comme les adhérentes bénéficient actuellement d'un congé partiel qui se terminera le 31 décembre 2011, elles ressentiront quand même une hausse de primes sur le prélèvement salarial. Cette hausse ressentie sera égale à l'ajustement de taux pour atteindre les taux contractuels de 2011.

Pour la garantie d'invalidité de longue durée, les déléguées ont

accepté d'utiliser un montant d'environ 5 M\$ pour rendre possible un congé de prime partiel et ainsi permettre aux adhérentes de bénéficier d'un taux réduit à 1,005 % du salaire brut pour l'année 2012. Enfin, les taux des garanties base maladie complémentaire III, assurance vie et MMA de base, assurance vie et MMA additionnelle et assurance vie des enfants à charge demeurent inchangés.

Les déléguées ont évalué qu'il s'agit d'un bon renouvellement et ont adopté à l'unanimité l'ensemble des conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective de la Fédération. ■

Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012¹

PROTECTION	Taux contractuels 2011 avant congé prime	Taux payé en 2011 après congé prime	Taux contractuels 2012	Taux payé en 2012 après congé prime
RÉGIME DE BASE				
Base médicaments²				
Individuelle	30,74 \$	30,14 \$	31,17 \$	30,74 \$
Monoparentale	39,66 \$	38,88 \$	40,22 \$	39,66 \$
Familiale	72,25 \$	70,83 \$	73,27 \$	72,25 \$
Base maladie complémentaire III				
Individuelle	5,43 \$	5,03 \$	5,43 \$	5,43 \$
Monoparentale	5,43 \$	5,03 \$	5,43 \$	5,43 \$
Familiale	10,80 \$	10,01 \$	10,80 \$	10,80 \$
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE I (soins dentaires)				
Individuelle	11,92 \$	11,72 \$	12,28 \$	11,92 \$
Monoparentale	22,65 \$	22,27 \$	23,33 \$	22,65 \$
Familiale	33,38 \$	32,82 \$	34,38 \$	33,38 \$
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE II				
Vie et MMA ³ de base de l'adhérente	0,32 \$/5 000 \$	0,32 \$/5 000 \$	0,32 \$/5 000 \$	0,32 \$/5 000 \$
Vie et MMA additionnelle	0,083 \$/1 000 \$	0,083 \$/1 000 \$	0,083 \$/1 000 \$	0,083 \$/1 000 \$
Vie des enfants à charge	0,06 \$	0,06 \$	0,06 \$	0,06 \$
Invalidité de longue durée	0,863 % du salaire brut	0,863 % du salaire brut	1,188 % du salaire brut	1,005 % du salaire brut
Assurance vie additionnelle - droit acquis	Taux par âge, sexe, tabac	Taux par âge, sexe, tabac	Grille majorée de 4,9 %	Grille majorée de 4,9 %

1. Taux par 14 jours excluant la taxe provinciale de 9 %.

2. Taux incluant la contribution de l'employeur suivante : (1) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 13 décembre 2005 est égal ou supérieur à 40 000 \$: 1,75 \$ pour une protection individuelle et 4,38 \$ pour une protection monoparentale ou familiale ; (2) Pour une salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 13 décembre 2005 est inférieur à 40 000 \$: 3,61 \$ pour une protection individuelle et 9,06 \$ pour une protection monoparentale ou familiale ; (3) Pour une salariée travaillant à temps partiel moins de 70 % de l'équivalent d'un temps complet, la contribution de l'employeur est réduite de 50 %.

3. MMA : Mort et mutilation accidentelles.

FORMATION UNIVERSITAIRE OBLIGATOIRE

La Fédération a fait le point avec les déléguées sur la volonté de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) de rendre obligatoire la formation universitaire (BAC) pour les infirmières. À cet égard, la FIQ prendra tout le temps nécessaire pour bien évaluer cette avenue avant de prendre position. Un comité de travail sera d'ailleurs mis en place afin de faire une analyse qui tient compte des préoccupations des membres et de leurs droits. La FIQ fera également cet exercice pour les formations initiales des autres catégories d'emploi qu'elle représente, soit infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et perfusionniste.

MODERNISATION DU RÉGIME QUÉBÉCOIS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL : UN NET RECVL!

Au cours des prochains mois, la ministre du Travail, Lise Thériault, devrait déposer un projet de loi visant une réforme majeure du régime québécois de santé et de sécurité du travail. Ce régime est composé de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), et de leurs règlements respectifs. La ministre pourrait s'inspirer des recommandations de modifications législatives et réglementaires proposées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dans son document du 22 septembre 2011 intitulé « La modernisation du régime de santé et de sécurité du travail - Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs! », document accessible sur le site Internet de la CSST.

Sous le couvert d'une modernisation du régime, les mesures recommandées par la CSST en matière de prévention et de réparation visent en réalité à restreindre l'accès des travailleuses au programme « Pour une maternité sans danger » et à réduire de façon significative l'indemnisation à laquelle ont droit les travailleuses et les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle.

Quant aux mécanismes de prévention prévus à la LSST, les recommandations émises par la CSST ne font qu'entretenir à tort la coexistence de deux systèmes de protection au sein de la main-d'œuvre québécoise. Alors

que certain-e-s travailleur-euse-s continueraient de bénéficier de l'application obligatoire des quatre mécanismes de prévention dans leur établissement (programme de prévention, programme de santé spécifique à l'établissement, comité paritaire de santé et de sécurité du travail et représentant à la prévention), d'autres, des femmes en grand nombre, seraient moins bien protégé-e-s au sein du même régime en raison de l'assouplissement de certains de ces mécanismes et de la disparition dans l'établissement du- de la représentant-e à la prévention.

Après plus de trente ans d'existence, toutes et tous s'entendent pour

dire que le régime québécois doit être modernisé pour tenir compte des nouvelles réalités sociales, des multiples transformations subies par le monde du travail et des nouveaux facteurs de risque présents dans les différents secteurs d'activité. Cependant, les recommandations proposées par la CSST sont loin de représenter une « modernisation » du régime. Il s'agit plutôt d'un exercice de « rationalisation des coûts » du régime effectué au détriment de la prévention et de la protection de la santé et de la sécurité des travailleuses et des travailleurs du Québec. Bref, il s'agit d'un net recul! ■



Au micro : Lynda Lachance, CHUQ

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES CHOIX QUI REFLÈTENT NOS PRIORITÉS

Afin que la Fédération puisse maintenir une offre de services de qualité aux professionnelles en soins et aux syndicats affiliés, les déléguées ont voté des prévisions budgétaires reflétant les priorités et les valeurs de l'organisation.

À la suite d'importants travaux, la gouvernance a été instaurée à la Fédération. Cette gouvernance oblige l'organisation à revoir toutes ses pratiques de gestion afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience et pour qu'elles soient orchestrées plus globalement. De ce fait, la FIQ sera en mesure d'assurer sa pérennité et d'optimiser le suivi financier.

De plus, les conseils fédéraux de juin et de décembre 2012 seront l'occasion, pour les déléguées de la Fédération, de se rapprocher de leurs collègues des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Chaudière-Appalaches. En effet, c'est respectivement à Ville de Saguenay et à Lévis qu'auront lieu ces deux instances où seront soulignés les 25 ans de la FIQ.

Bien entendu, la délégation a questionné de nombreux aspects des prévisions budgétaires présentées par le trésorier de la Fédération. Lorsqu'on aborde l'utilisation des cotisations des membres, les débats sont toujours animés et les chiffres scrutés à la loupe. ■

SOLIDARITÉ

8 mars 2012
La FIQ au Nicaragua
Maintien de l'équité salariale

8 MARS 2012

Le mouvement des femmes est toujours en action et mobilisé. Pour la Journée internationale de la femme 2012, le thème retenu par le Collectif 8 mars, dont fait partie la Fédération, est « Le féminisme? Plus actuel que jamais! Les femmes ont toutes les raisons de s'indigner ». Des affiches et des épinglettes seront disponibles dans les établissements pour souligner cette journée spéciale. Pour vous procurer le matériel, adressez-vous à votre équipe syndicale locale à compter du début du mois de mars. ■

LA FIQ AU NICARAGUA

Dans le cadre du Programme des nouvelles pratiques de solidarité de la FIQ, des militantes de la Fédération auront l'occasion de participer à un stage de sensibilisation et d'initiation à la solidarité internationale qui se déroulera au Nicaragua en avril 2012.

La FIQ a choisi de collaborer avec le Groupe Spirale, un organisme québécois qui possède l'expertise et l'expérience nécessaires pour développer ce type d'activités dans un pays du Sud. Messieurs Denis Gaitan, directeur de la radio communautaire du Centre Romero et Patrice Breton, coordonnateur du Groupe Spirale, ont expliqué aux déléguées leur implication dans la préparation et la réalisation de stages de sensibilisation dans la ville de Nandaime au

Nicaragua. Ces stages constituent pour la Fédération un moyen de poursuivre ses objectifs d'élargir, de diversifier et de multiplier ses pratiques en matière de solidarité internationale.

Le stage de la FIQ au Nicaragua permettra aux participantes de mieux connaître les réalités qui sont vécues par les communautés des pays du Sud et de prendre conscience des inégalités sociales et économiques

Nord-Sud. Il est ouvert à toutes les militantes de la FIQ et le groupe sera formé par tirage au sort parmi celles intéressées à participer.

Les conditions d'admissibilité et le formulaire d'inscription seront disponibles au mois de janvier 2012 sur le site Internet de la Fédération.

Pour plus d'information sur le Groupe Spirale, consultez le : www.groupe-spirale.org ■

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Après avoir complété un exercice d'équité salariale, l'employeur procède à l'évaluation du maintien de l'équité salariale qui consiste à s'assurer que les catégories d'emploi à prédominance féminine d'une même entreprise et d'un même programme reçoivent une rémunération égale à celle des catégories d'emploi à prédominance masculine. Selon le

Conseil du trésor, si une catégorie d'emploi n'est pas listée comme ayant un correctif, c'est qu'aucun écart salarial n'a été constaté en rapport avec des catégories d'emploi à prédominance masculine de valeur équivalente. Pour lui, c'est que l'équité salariale a été maintenue. C'est notamment le cas cette année pour les inhalothérapeutes.

Les employeurs procèdent actuellement au paiement rétroactif des sommes dues avec intérêts au 31 décembre 2010. En regard des nouvelles échelles salariales corrigées, elles ont été mises en application vers la fin du mois d'octobre dans les établissements. Pour les consulter, référez-vous à votre équipe syndicale locale! ■

FIÈRE ET ENGAGÉE, À VOTRE SANTÉ!

C'est le thème qu'a choisi la Fédération pour célébrer ses 25 ans d'existence en 2012. La FIQ a en effet été créée le 2 décembre 1987. L'ouverture de ce conseil fédéral a été l'occasion de lancer le visuel des 25 ans et d'informer la délégation sur les activités prévues pour souligner cet anniversaire tout au long de l'année.

Forte de ses 25 ans d'histoire, la Fédération a toujours la fierté d'être engagée pour l'amélioration des conditions de vie au travail de ses membres et pour des soins de santé de qualité et accessibles à toutes et à tous.



Régine Laurent, présidente de la Fédération, a tenu à souligner tout le travail de six employées dévouées qui ont quitté pour une retraite bien méritée. Ces femmes gardent un excellent souvenir de leur passage à la FIQ et se disent prêtes à relever d'autres défis qui sauront les animer tout autant. Une bonne retraite à vous toutes!
 De gauche à droite : Lise Roy, Lorraine Laforge, Marielle Prince, Nicole Roy et Danielle Couture.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LA FIQ, UNE VOIX QUI PORTE, DES GESTES QUI COMPTENT



Expert des technologies juridiques et de l'administration de la preuve électronique, M^e Dominic Jaar est conseiller juridique chez KPMG Management & E-Discovery

SAVOIR UTILISER LES MÉDIAS SOCIAUX AVEC DISCERNEMENT

Les technologies de l'information et du Web 2.0, notamment les réseaux sociaux tels que Facebook, YouTube, MySpace et Twitter sont de plus en plus utilisés par les syndicats affiliés et les membres de la Fédération. Bien que ces outils soient très pratiques, notamment pour faciliter la communication entre les individus, mais aussi pour porter la parole de celles et ceux qui s'indignent face aux pouvoirs politiques et financiers de la droite, il n'en demeure pas moins qu'il faut faire preuve de vigilance et les utiliser de façon appropriée.

M^e Dominic Jaar s'est entretenu avec les déléguées sur les risques et les impacts légaux liés à une mauvaise utilisation de ces technologies. Par exemple, il est arrivé que certains employeurs se servent des informations tirées des réseaux sociaux pour tenter de démontrer un manque de loyauté de la part du personnel. Des sanctions sévères peuvent s'ensuivre telles qu'une suspension sans solde, voire un congédiement ou des poursuites judiciaires. Selon M^e Jaar, tout ce qui est publié sur Internet y demeure et laisse donc une trace pour toujours.

Il faut donc se demander si ce que l'on publie sur Internet pourrait être repris sans problème sur la page couverture d'un grand quotidien.

Pour conclure, M^e Jaar a insisté sur l'importance pour les employeurs et les syndicats d'avoir une politique claire qui encadre l'utilisation des systèmes informatiques au travail et qui respecte, entre autres, les règles des logiciels licenciés, les droits d'auteur, la confidentialité, la dignité et la vie privée d'autrui. ■



Monique Lépine, conférencière invitée

ASSURANCE AUTO ET HABITATION

La Personnelle assurances générales offre aux membres de la Fédération des polices d'assurance automobile et habitation à des taux avantageux. À l'automne 2003, la délégation du Conseil fédéral a permis à la compagnie de solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne pas divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ. Dans ce contexte, il importe de rappeler qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services.

Ainsi, LES MEMBRES QUI REFUSENT QUE LEURS COORDONNÉES SOIENT COMMUNIQUÉES à La Personnelle DOIVENT REMPLIR LE FORMULAIRE CI-DESSOUS et le retourner avant le 15 janvier 2012 à : FIQ Québec, A/S Colette Gilles, 1260, boul. Lebourgneuf, bureau 300, Québec (Québec) G2K 2G2. ■

UN EXEMPLE ÉLOQUENT DE RÉSILIENCE

Afin de commémorer les événements du 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique, la délégation a accueilli chaleureusement madame Monique Lépine, mère de Marc Lépine, l'auteur des crimes. Le vibrant témoignage livré par cette femme en a ému plus d'une et a suscité une véritable prise de conscience collective sur la souffrance vécue par les victimes collatérales, dont font notamment partie les familles des agresseurs et des meurtriers, et leur cheminement vers la résilience. Pour les déléguées, il s'agissait là d'une démonstration extraordinaire de la capacité de résilience de l'être humain, mais surtout un exemple à suivre pour les professionnelles en soins. En effet, celles-ci ont la responsabilité de prendre le contrôle de leur vie face à leur employeur, de reconnaître leurs limites et de se faire respecter.

ASSURANCE AUTO ET HABITATION

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement à l'entente qu'elle a conclue avec La Personnelle au bénéfice de ses membres.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Signature : _____ Date : _____



La nouvelle équipe du comité exécutif de la Fédération, élue lors du congrès de juin dernier, vous souhaite un très joyeux Noël et une bonne année ! De gauche à droite : Daniel Gilbert, 2^e vice-président, Sylvie Savard, 4^e vice-présidente, Brigitte Fauteux, 3^e vice-présidente, Michel Mailhot, 6^e vice-président, Régine Laurent, présidente, Roberto Bomba, trésorier, Michèle Boisclair, 1^e vice-présidente, Marie-Claude Ouellet, secrétaire, et Linda Bouchard, 5^e vice-présidente.

